



Edipresse Publications SA
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 58'849
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 531.27
Abo-Nr.: 1084202
Seite: 7
Fläche: 53'599 mm²

APRÈS LA CLOPE, LE SUICIDE?

SANTÉ Le médicament pour arrêter de fumer Champix est soupçonné aux Etats-Unis de pousser au suicide. Il est aussi vendu en Suisse. Les spécialistes recommandent la prudence.



Jean Francois Frey/Maxofo

Les bonnes résolutions des fumeurs pour 2011 risquent de prendre un méchant coup. En tout cas pour ceux qui comptaient sur le médicament Champix pour arrêter de fumer. Le produit, qui diminue les symptômes de sevrage tabagique et réduit le plaisir de fumer, fait actuellement l'objet de 1200 plaintes aux Etats-Unis. Principal reproche: il entraînerait des états suicidaires, voir même des passages à l'acte. Selon le principal avocat des plaignants, le Champix, appelé Chantix outre-Atlantique, serait responsable de plus d'une centaine de suicides. Le médicament réputé pour doubler les chances d'arrêter de fumer a été homologué en Suisse en 2006.

LA SUISSE ATTEND

Cette vague de plaintes aux Etats-Unis va-t-elle changer la donne chez nous? Non, répond l'Institut suisse des produits thérapeutiques. «La situation actuelle n'implique pas de

mesure particulière de notre part», explique Petra Dörr, cheffe d'état-major à Swissmedic. L'apparition d'idées suicidaires, de tentatives de suicides et de suicides en relation avec la prise de Champix est connue en Suisse depuis 2008. «Nous en avons informé les professionnels de la santé et adapté nos textes d'information pour ce médicament», précise la spécialiste. Pour l'instant, Swissmedic estime que les effets bénéfiques du médicament l'emportent sur les risques éventuels que la substance fait courir au patient.

Après deux ans de commercialisation, moins de 50 cas d'effets indésirables ont été rapportés en Suisse. Une petite dizaine de cas concernait des symptômes neuropsychiatriques, mais aucun n'était en relation avec des idées ou comportements suicidaires.

GRANDES PRÉCAUTIONS

Alors, dangereux ou pas, le Champix? Le site de conseils Stop-tabac.ch

liste toujours la substance parmi les médicaments qui aident à arrêter de fumer, non sans mettre en garde contre l'apparition de symptômes psychiatriques. «Il faut manier ce produit avec beaucoup de précautions», avertit le Dr Jacques Cornuz, responsable de la consultation de tabacologie de la Polyclinique médicale universitaire et du CHUV. «Nous ne le recommandons pas prioritairement, compte tenu de ses effets secondaires potentiels.» Pour lui, il convient tout d'abord de vérifier si le patient n'a pas d'antécédents psychiatriques, qui pourraient être aggravés par le médicament. Il faut ensuite l'informer des risques possibles et assurer un suivi médical sérieux du traitement. «Au final, ces

Sébastien Féval





Edipresse Publications SA
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 58'849
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 531.27
Abo-Nr.: 1084202
Seite: 7
Fläche: 53'599 mm²

prises en garde découragent nombre de fumeurs qui souhaitent recourir au Champix», note Jacques Cornuz. Ceux-ci sont alors orientés vers des substituts de nicotine, comme les gommes ou les patches, pour les aider à abandonner la cigarette.

LE LABO NIE EN BLOC

Le laboratoire Pfizer, fabricant du Champix, souligne qu'il n'existe pas de preuve scientifique que le médicament ait provoqué les accidents neurologiques rapportés par les plaignants. «Le traitement est efficace et nous avons l'intention de défendre ce médicament utile», a déclaré Victoria Davis, porte-parole du laboratoire.

Reste que si les plaignants devaient gagner contre Pfizer, il n'est pas exclu que l'agence américaine du médica-

«IL FAUT MANIER LE CHAMPIX AVEC BEAUCOUP DE PRÉCAUTIONS»

Dr Jacques Cornuz,
responsable de la consultation de
tabacologie de la PMU et du CHUV

ment, la Food and Drug Administration, décide de retirer le produit du marché. Des retraits pourraient alors avoir lieu dans d'autres pays, y compris en Suisse. ■

Réagissez sur:
www.lematin.ch/medicament
Simon Koch

MÉDICAMENTS À RISQUE?

Plusieurs médicaments sont sous le feu de la critique en ce début d'année 2011. L'antidépresseur **Valdoxan**, homologué par Swissmedic en octobre, est pointé du doigt par la revue indépendante française *Prescrire*. Si le médicament permet de réguler le sommeil chez les dépressifs, il est probable qu'il ait un effet toxique sur le foie, selon la publication. *Prescrire* relève aussi que l'antidépresseur n'aurait pas été comparé valablement



aux autres médicaments du même type. La revue médicale exige aussi le retrait du marché d'un autre produit potentiellement dangereux, le principe actif nimésulide, commercialisé en Suisse sous le nom d'Aulin ou de **Nisulid**. Cet anti-inflammatoire serait à l'origine d'hépatites graves ayant nécessité des greffes de foie. Depuis la première autorisation de ce médicament, Swissmedic a adapté l'information du produit plusieurs fois.

